

Contribution partagée du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières Occitanie

Toulouse, le 26 avril 2018

Le réseau des territoires forestiers regroupe l'ensemble des territoires d'Occitanie développant une stratégie / un projet de territoire prenant en compte le développement de la filière forêt/bois : territoires de Chartes forestières de territoire, mais aussi PETR, Parc Naturel Régional, Pays...

Les territoires forestiers ont confié l'animation du réseau à l'Union régionale des Collectivités forestières. Elle représente les territoires auprès des diverses instances forestières régionales.

L'association régionale des Parcs Naturels Régionaux et les Collectivités forestières ont une stratégie et des intérêts communs. Les deux structures souhaitent mettre en avant leurs compétences et leurs complémentarités pour le développement des territoires et la définition de la politique régionale forêt-bois. L'association régionale des Parcs naturels régionaux participe aux réflexions du réseau des territoires forestières.

La légitimité des élus porte sur l'ensemble du territoire pour lequel ils assurent des missions de propriétaire de forêt, d'aménageur de l'espace, de maître d'ouvrage de bâtiments, de responsable de la sécurité. Chacune de ces compétences les raccroche à la forêt et à l'utilisation du bois dans une logique de préservation de l'intérêt général.

Garants de l'intérêt général, les élus sont aussi au cœur des politiques locales et ont en charge la déclinaison des stratégies régionales actuellement en cours d'élaboration.

Les élus portent une vision stratégique pour leurs territoires. L'innovation organisationnelle est une nécessité pour les années à venir. Elle doit permettre de construire des modèles de gouvernance innovants en plaçant les élus au cœur du développement territorial.

Les élus des territoires forestiers d'Occitanie ainsi que les élus des Collectivités forestières portent leur voix dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies régionales. Ils souhaitent un PRFB cohérent avec le futur contrat de filière et les

politiques transversales : SRADDET, Stratégie Régionale Biomasse, Stratégie Régionale Biodiversité, Région à énergie +, Plan Montagne,

A ce titre, ils se positionnent sur plusieurs enjeux fondamentaux pour le développement de la filière forêt bois :

- ▶ Développer de nouvelles pratiques sylvicoles permettant d'impulser une transition vers des bois de qualité, d'optimiser le stockage de carbone en forêt et de valoriser tous les services écosystémiques des forêts ;
- ▶ Améliorer et rationaliser le transport des bois, du peuplement aux entreprises de transformation ;
- ▶ Créer des synergies entre les acteurs de l'amont et de l'aval pour faire émerger un tissu artisanal performant, complémentaire aux filières industrielles ;
- ▶ Imaginer des modes de gouvernance innovantes pour replacer l'écu au cœur des dynamiques de développement des territoires ;
- ▶ Créer du lien entre les territoires.

1 Développer de nouvelles pratiques sylvicoles permettant d'impulser une transition vers des bois de qualité, d'optimiser le stockage de carbone en forêt et de valoriser tous les services écosystémiques des forêts

Il est essentiel que les futures politiques régionales impulsent une transition vers la production de bois de qualité en Occitanie. Cela permettra :

- ▶ aux propriétaires d'augmenter la rentabilité des interventions et donc d'entretenir et de réinvestir dans leur patrimoine forestier ;
- ▶ aux exploitants d'avoir plus de marchés ;
- ▶ aux entreprises de transformation de disposer d'un approvisionnement qualitatif pour le développement de leurs activités.

Dans le cadre de la politique d'atténuation du changement climatique, l'optimisation du stockage de carbone en forêt est une problématique incontournable. Les forêts sont le deuxième puit de carbone mondial après les océans, et le seul sur lequel l'homme peut avoir un impact direct.

Au-delà de ces enjeux, les évolutions sylvicoles devront être définies en respectant l'ensemble des fonctions des espaces forestiers, notamment les enjeux de biodiversité, de paysage, de tourisme et d'équilibre sylvo-cynégétique. Ce dernier devra s'intégrer dans une stratégie globale en partenariat notamment avec les fédérations de chasse.

Enfin, le développement de nouvelles pratiques sylvicoles permettra d'augmenter la valeur ajoutée des forêts d'Occitanie.

Position du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières

Les élus revendiquent une sylviculture dynamique tenant compte des peuplements existants et des évolutions climatiques. Ils soutiennent le développement d'itinéraires sylvicoles permettant :

- ▶ de favoriser la production de bois d'œuvre ;
- ▶ d'augmenter la capacité de séquestration de carbone ;
- ▶ d'optimiser la production d'autres services écosystémiques (préservation de la faune et de la flore, de paysages...) ;
- ▶ d'optimiser la gestion des risques (inondations / éboulements / incendies).

Dans cette optique, ils demandent que soient soutenus, techniquement et financièrement :

- ▶ les travaux et coupes d'amélioration, même lorsqu'ils sont déficitaires ;
- ▶ les modes de gestion de types « irréguliers » ou « jardinés » ;
- ▶ le renouvellement par régénération naturelle pour améliorer la qualité des peuplements par sélection naturelle ;
- ▶ les plantations mélangées, lorsque les conditions privilégient le renouvellement par plantation.

2 Améliorer et rationaliser le transport des bois, du peuplement aux entreprises de transformation

Le développement de la filière bois passe nécessairement par la création, l'amélioration et l'utilisation de la voirie. Toute forêt gérée (publique ou privée) dépend non seulement de son réseau de desserte interne, mais également du maillage de desserte externe permettant de la relier aux principaux axes de communication.

Le réseau de desserte génère des coûts conséquents qu'il convient de rationaliser pour augmenter la rentabilité des exploitations et des entreprises, et diminuer les dépenses publiques.

Position du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières

Dans une logique de rationalisation des dépenses, les élus expriment la volonté d'un réseau de desserte multifonctionnel. Au-delà de l'accès à l'exploitation et le transport des bois, il doit permettre l'accès pour l'entretien des forêts, la protection incendie, la valorisation touristique, l'exercice des usages locaux, la communication entre différents lieux, l'implantation de divers réseaux (électriques, optiques...)...

Les collectivités ne pourront pas continuer à assumer seules l'entretien du réseau de desserte. Des solutions sont à imaginer pour répartir les coûts induits auprès des propriétaires, des collectivités et des entreprises.

Les élus demandent :

- ▶ de coordonner à l'échelle régionale les divers schémas de vidange des bois que les Départements sont tenus d'élaborer ;
- ▶ de les lier les uns aux autres ;
- ▶ de développer un outil de suivi opérationnel et évolutif.

Ils sollicitent la mise en place d'un fonds régional permettant la réalisation de ces dessertes structurantes.

Les élus souhaitent que la mise en œuvre des schémas de desserte soit animée par les collectivités locales concernées, et que des moyens financiers soient alloués pour cette animation. Cette dernière sera priorisée sur des secteurs en fonction des coûts d'investissement et des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux potentiels. Enfin, l'intégration des schémas de desserte dans les documents d'urbanisme est essentielle.

L'amélioration de l'accessibilité des massifs devra également passer par l'expérimentation des nouvelles méthodes de débardage adaptées aux contextes locaux.

Sur certains secteurs, les conditions d'exploitations peuvent être difficiles (topographie, enjeux environnementaux...). La pratique de méthodes d'exploitations dite alternatives ou des reprises de charges pour l'exploitation des bois est parfois la seule solution. Ces pratiques peuvent générer des surcoûts d'exploitation. Les élus demandent la mise en place de dispositifs financiers pour réduire ces surcoûts.

3 Créer des synergies entre les acteurs de l'amont et de l'aval pour faire émerger un tissu artisanal performant, complémentaire aux filières industrielles

La création de liens entre les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, est indispensable pour le développement de la filière forêt-bois en Occitanie.

Il est essentiel de construire des modèles économiques en lien avec les contraintes et les atouts de nos territoires. Une complémentarité des modèles économiques territoriaux et industriels permettra à la filière forêt-bois d'Occitanie de gagner en compétitivité au sein et hors du territoire régional.

La modernisation du matériel d'exploitation et de transformation, en cohérence avec les spécificités des territoires (ressource, conditions d'exploitabilité...) et des besoins des consommateurs, permettra de conforter les entreprises.

Position du réseau des territoires forestiers et des Collectivités forestières

L'innovation technologique et organisationnelle doit permettre de construire un modèle économique à plus forte valeur ajoutée, basé sur la mise en place de circuits de commercialisation de proximité.

Les élus soutiennent le développement de marchés locaux afin de capter un maximum de valeur ajoutée pour le territoire régional. Dans cette optique, le développement de systèmes de traçabilité est indispensable.

Les élus réclament des instances des réflexions regroupant l'ensemble des maillons de la filière, du propriétaire au consommateur, pour développer des processus industriels, des systèmes constructifs, mobilier... Ces réflexions doivent être portées à différentes échelles : territoriales, massifs, régionale. Leurs complémentarités permettront de mettre en adéquation les caractéristiques des territoires avec les besoins, et construiront des modèles économiques performants sur le long terme. Dans cette optique, les élus encouragent le développement de clusters d'entreprises et de partenariats public/privé.

Les élus soucieux de valoriser la ressource présente ont pour ambition de développer une filière bois d'œuvre feuillus d'excellence en fonction des marchés actuels. Cet objectif pourra être atteint en travaillant avec l'ensemble des acteurs de la filière, de l'amont à l'aval.

Les élus soutiennent la mise en place de portefeuilles de coupe, sur plusieurs années, pour les entreprises des territoires. Ils sont la clé pour conforter les entreprises : investissement, emploi...., et mobiliser plus de bois.

La modernisation du matériel est un élément essentiel pour développer les entreprises et donc la filière sur le long terme. Les élus demandent d'adapter les dispositifs financiers dédiés aux matériels selon les caractéristiques des entreprises des territoires. Par conséquent :

- ▶ ouvrir les financements aux petites entreprises, aux petits investissements, aux matériels d'occasion et permettant une pluriactivité (agriculture/forêt) ;
- ▶ soutenir la modernisation des scieries et du matériel de sciage des gros bois ;
- ▶ pour les activités « menuiseries/ébénisteries », leur permettre d'accéder au même niveau d'attribution des points des appels à projet que les entreprises de construction.

Enfin, les élus ont à cœur de valoriser des spécificités régionales en soutenant, techniquement et financièrement, les filières de niche. Elles représentent un potentiel de diversification pour les territoires ruraux, générateur d'emploi et d'identité.

4 Imaginer des modes de gouvernance innovante pour replacer l'élu au cœur des dynamiques de développement des territoires

Les élus, garants de l'intérêt général, développent des approches transversales entre les enjeux forestiers et l'ensemble des enjeux territoriaux et régionaux pour une plus grande cohérence des interventions publiques et privées.

Par ces approches, les élus ont pour ambition de mettre en place des actions/stratégies locales forestières pour le développement des territoires en cohérence avec les ambitions régionales. Pour ce faire, le maintien d'une animation territoriale pour la coordination et l'accompagnement de ces actions est indispensable. Les élus aspirent au renfort des dispositifs financiers pour porter ces animations.

A l'échelle de leurs territoires, les élus expriment leur volonté de coordonner l'ensemble des actions en lien avec la filière forêt bois. Le portage politique doit permettre de mutualiser les moyens (desserte multifonctionnelle, regroupement du foncier, regroupement de gestion, partenariat public/privé, ventes, animations,...) et de cibler les interventions des pouvoirs publics.

La localisation des zones de prélèvements doit se faire par une approche transversale, tenant compte de l'ensemble des enjeux territoriaux. Les élus, par leurs connaissances fines des territoires et leur capacité à rassembler les acteurs autour de problématiques communes, doivent porter ces réflexions. Une approche territoriale est indispensable pour définir un plan de mobilisation sur le long terme.

En tant que propriétaire et aménageur des territoires, les élus demandent à être associés à la commission prospective sur l'approvisionnement de la première transformation.

Le développement d'outils à l'échelle régionale de suivi de la desserte et de la mobilisation de bois est nécessaire et permettra de cibler les interventions publiques et privées.

Le morcellement du foncier forestier est un frein majeur à la mobilisation. Une politique foncière régionale doit être définie. Les collectivités cherchent à augmenter leur patrimoine foncier forestier et à amplifier sa gestion, dans un souci d'autonomie énergétique notamment. Les élus souhaitent disposer de réserves foncières pour l'aménagement du territoire communal. Ils expriment leur volonté de porter des réflexions territoriales avec la forêt privée pour cibler les actions d'animation du foncier sur des secteurs prioritaires. La localisation de ces secteurs tiendra compte de l'engagement des propriétaires et du potentiel de mobilisation sur le long terme.

Il convient de considérer la forêt dans l'ensemble de ces fonctions : énergétique (bois énergie, stock carbone), environnementale (trame verte), agricole (sylvopastoralisme), récréative (touristique)... La conciliation des usages des espaces forestiers ne pourra être efficace que si les questions sont traitées territorialement, cadrées par une volonté politique affirmée.

Les élus s'engagent à développer des partenariats avec les agriculteurs pour la valorisation de leur bois, la gestion des accrus, ... Les pratiques sylvopastorales et agroforestières sont à développer.

Une approche transversale doit être développée entre les enjeux forestiers et l'ensemble des enjeux liés aux risques. Les élus souhaitent placer la gestion forestière comme un moyen de lutte contre les risques naturels. Le développement de moyens de prévention est indispensable. Par ailleurs, la problématique des risques ne peut être abordée indépendamment des services rendus par la forêt ; les élus y seront vigilants.

Les élus ont la volonté de communiquer la qualité des bois des territoires et des savoir-faire locaux. Une complémentarité entre les stratégies de communication régionale et territoriale devra être trouvée pour gagner en efficacité. Les démarches de certification et de traçabilité pourront être valorisées.

Une plus grande convergence entre les politiques forestières départementales, régionale ou de massif est à développer, par exemple sur les problématiques du foncier et de la prévention contre les risques (incendie, inondation, ...), dans une logique de plus grande cohérence des interventions publiques.

5 Créer du lien

La Région Occitanie se caractérise par une dualité très marquée entre d'une part la présence de 2 métropoles et du maillage des agglomérations sur le pourtour méditerranéen et le long des axes autoroutiers, qui drainent une grande partie de la population et du développement économique régional, et d'autre part de grandes zones rurales, montagneuses, couvertes de forêts, l'Est des Pyrénées et le Sud du Massif central.

Dans le SRADDET « Occitanie 2040 », un des principaux défis que se lance la Région est la construction de complémentarités entre ces territoires sous une logique de pacte de réciprocité.

- ▶ La mise en place de partenariats entre les territoires ruraux et urbains est un élément essentiel au développement de la filière forêt-bois régionale :
- ▶ d'un point de vue économique, lien entre les territoires détenteurs de la ressource bois et les territoires potentiellement consommateurs ;

- ▶ d'un point de vue environnemental, pour accompagner les réflexions des territoires (dans le cadre des SCOT, des PCAET, des Agenda 21, des Chartes de Parcs,...)
- ▶ d'un point de vue social, lien entre les territoires d'activités de pleine nature et les territoires avec le stock de population.

Les élus expriment leur volonté d'articuler les territoires forestiers, détenteurs de la ressource et des savoir-faire, et les territoires urbains où se concentrent les populations et les besoins de consommation potentielle de bois. Ainsi, ils innovent en déclinant de nouveaux outils pour renforcer les liens ruraux-urbains. Cette réflexion se construit dans une optique de développement de la filière forêt bois, pour in fine augmenter en zone urbaine l'utilisation de bois locaux, structurer les filières locales et faire de la filière forêt bois un atout de développement pour tous les territoires. Ces dynamiques sont chères aux élus, qui défendent la logique de circuit court et d'utilisation du bois à sa juste valeur pour le développement économique des territoires. La forêt et le bois doivent également permettre de renforcer le lien rural / urbain.

Les élus souhaitent mettre en avant les deux leviers à disposition des collectivités pour concrétiser ces réflexions : la commande publique et les compensations, permettant de flécher des moyens financiers localement pour contribuer à la gestion durable du patrimoine forestier.

Les élus demandent à engager une réflexion sur les services rendus par les écosystèmes forestiers. Elle permettra la mise en place de dispositifs de financement innovant pour le développement d'actions sur les territoires et renforcera les liens entre les territoires.

Les élus demandent que les territoires soient placés au cœur des futures politiques régionales. Ils insistent sur l'importance de tenir compte des spécificités de chaque territoire pour un développement équilibré de la Région Occitanie (contexte topographie et pédoclimatique, réseau de desserte, ressource disponible, filière de niche, ...). La somme des actions locales permettra de développer la filière forêt bois régionale sur le long terme.

